

États financiers consolidés de

FORAGE ORBIT GARANT INC.

30 juin 2008

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Forage Orbit Garant Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Forage Orbit Garant Inc. aux 30 juin 2008 et 2007 et les états consolidés des résultats et du résultat étendu, des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 30 juin 2008 et la période de neuf mois terminée le 30 juin 2007. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 juin 2008 et 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 30 juin 2008 et la période de neuf mois terminée le 30 juin 2007 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Samson Bélair
Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.*

Comptables agréés

Rouyn-Noranda, le 29 août 2008

FORAGE ORBIT GARANT INC.

État consolidé des résultats et du résultat étendu

	30 juin 2008 (12 mois) \$	30 juin 2007 (9 mois) \$
PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	82 142 216	36 732 820
COÛT DES PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	53 339 052	26 132 158
MARGE BRUTE	28 803 164	10 600 662
CHARGES		
Frais généraux et administratifs	5 830 834	1 989 799
Amortissement des immobilisations	3 318 298	1 673 821
Amortissement des actifs incorporels	4 022 002	2 464 935
Frais de gestion	250 000	187 500
Frais d'intégration	363 510	255 697
Perte (gain) à la vente d'immobilisations	22 691	(130 461)
Pertes de change	19 305	17 131
Intérêts sur la dette à long terme	1 362 815	952 796
Intérêts et frais bancaires	599 265	109 867
	15 788 720	7 521 085
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	13 014 444	3 079 577
AUTRES PRODUITS	-	88 054
PARTICIPATION AUX RÉSULTATS D'UNE SOCIÉTÉ SATELLITE	410 652	-
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	13 425 096	3 167 631
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (note 11)		
Exigibles	5 779 690	2 082 857
Futurs	(1 736 647)	(898 599)
	4 043 043	1 184 258
BÉNÉFICE AVANT PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	9 382 053	1 983 373
PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	-	84 280
BÉNÉFICE NET	9 382 053	1 899 093
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU, DÉDUCTION FAITE DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES DE 0 \$ (6 313 \$ au 30 juin 2007)		
Pertes non réalisées sur les placements disponibles à la vente	(4 165)	(30 359)
RÉSULTAT ÉTENDU	9 377 888	1 868 734
Bénéfice par action (note 10)		
De base	0,38	0,11
Dilué	0,37	0,10

FORAGE ORBIT GARANT INC.

État consolidé des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu

	30 juin 2008 (12 mois)	30 juin 2007 (9 mois)
	\$	\$
ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
SOLDE AU DÉBUT	1 899 093	-
BÉNÉFICE NET	9 382 053	1 899 093
DIVIDENDES	(133 456)	-
SOLDE À LA FIN	11 147 690	1 899 093
 ÉTAT DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
SOLDE AU DÉBUT	(30 359)	-
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU LIÉS AUX PLACEMENTS DISPONIBLES À LA VENTE	(4 165)	(30 359)
SOLDE À LA FIN	(34 524)	(30 359)
 ÉTAT DU SURPLUS D'APPORT		
SOLDE AU DÉBUT	-	-
RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS AUX SALARIÉS (note 10)	450 177	-
SOLDE À LA FIN	450 177	-

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Bilan consolidé

	30 juin 2008	30 juin 2007
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie	8 406 502	-
Trésorerie en fiducie	-	188 556
Débiteurs	19 457 458	12 510 821
Stocks	17 623 122	10 518 346
Charges payées d'avance	273 065	249 402
	45 760 147	23 467 125
PLACEMENTS À LONG TERME (note 5)	867 486	402 116
IMMOBILISATIONS (note 6)	19 962 716	18 612 212
ÉCART D'ACQUISITION (note 7)	19 697 965	17 422 044
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	8 223 063	12 245 065
	94 511 377	72 148 562

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Bilan consolidé

	30 juin 2008	30 juin 2007
	\$	\$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire (note 8)	2 409 634	1 494 525
Emprunt bancaire (note 8)	5 290 000	1 500 000
Créditeurs et charges à payer	11 531 237	7 228 104
Dépôts des clients	1 728 329	469 355
Montant à payer au titre d'une clause de contrepartie conditionnelle, ne portant pas intérêt	-	2 000 000
Avances consenties par des actionnaires, ne portant pas intérêt, sans modalité précise de remboursement	-	631 198
Impôts exigibles	1 493 917	2 049 122
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 9)	3 463 856	3 596 702
	25 916 973	18 969 006
DETTE À LONG TERME (note 9)	2 359 634	20 877 193
IMPÔTS FUTURS (note 11)	3 748 810	6 707 193
	32 025 417	46 553 392
ENGAGEMENTS (notes 3 et 13)		
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 10)	50 922 617	23 726 436
Surplus d'apport	450 177	-
	51 372 794	23 726 436
Bénéfices non répartis	11 147 690	1 899 093
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(34 524)	(30 359)
	11 113 166	1 868 734
	62 485 960	25 595 170
	94 511 377	72 148 562

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) « Éric Alexandre », administrateur

(signé) « Jean-Yves Laliberté », administrateur

FORAGE ORBIT GARANT INC.

État consolidé des flux de trésorerie

	30 juin 2008 (12 mois)	30 juin 2007 (9 mois)
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	9 382 053	1 899 093
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	3 318 298	1 673 821
Amortissement des actifs incorporels	4 022 002	2 464 935
Perte (gain) à la vente d'immobilisations	22 691	(130 461)
Rémunération à base d'actions	450 177	-
Amortissement des frais de financement	37 572	11 708
Impôts futurs	(1 736 647)	(898 599)
Participation aux résultats d'une société satellite	(410 652)	-
Part des actionnaires sans contrôle	-	84 280
	15 085 494	5 104 777
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation (note 12)	(9 068 174)	(3 485 913)
	6 017 320	1 618 864
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'entreprises, compte tenu du découvert bancaire de 156 634 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 juin 2007 (note 3)	(4 275 921)	(31 576 382)
Variation de la trésorerie en fiducie	188 556	(188 556)
Avances consenties à une société actionnaire	(58 883)	-
Acquisition d'immobilisations	(4 753 381)	(2 351 020)
Produit de la vente d'immobilisations	61 888	281 978
	(8 837 741)	(33 833 980)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de l'emprunt bancaire	3 790 000	1 500 000
Produit de la dette à long terme	3 150 000	37 803 892
Remboursement de la dette à long terme	(21 731 010)	(18 754 240)
Coût de financement payé	(90 662)	-
Frais d'émission d'actions payés	(4 155 579)	-
Avances consenties par des actionnaires	(631 198)	631 198
Avances consenties par une société actionnaire	(16 305)	16 305
Réduction du capital déclaré	-	(988 564)
Dividendes versés	(133 456)	-
Émission de capital-actions	30 130 024	10 512 000
	10 311 814	30 720 591
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	7 491 393	(1 494 525)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	(1 494 525)	-
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 12)	5 996 868	(1 494 525)

Renseignements supplémentaires (note 12)

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Forage Orbit Garant Inc. (la « Société »), regroupée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, exerce ses activités principalement dans le domaine du forage au diamant en surface et souterrain au Canada, aux États-Unis, en Amérique centrale et en Amérique du Sud.

2. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Orbit Garant est issue du regroupement survenu en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* entre Forages Garant & Frères Inc., Forage Garant GP Inc., 4382447 Canada Inc. et Ironbridge Equity Holdings Inc., conformément aux statuts de fusion datés du 31 janvier 2007. La société résultant du regroupement, portant alors la dénomination sociale Forages Garant & Frères Inc., a adopté la dénomination sociale Forages Orbit Garant Inc./Orbit Garant Drilling Inc. en vertu d'un certificat de modification daté du 31 janvier 2007, dénomination qu'elle a par la suite changée pour Forage Orbit Garant Inc./Orbit Garant Drilling Inc. en vertu d'un certificat de modification daté du 6 mars 2007.

Forages Garant & Frères Inc. résulte du regroupement de 4382463 Canada Inc. et de Forages Garant & Frères Inc. en vertu d'un certificat de regroupement daté du 1^{er} octobre 2006.

Forages Garant GP Inc., Ironbridge Equity Holdings Inc., 4382447 Canada Inc. et Placements Forages Garant s.e.c. ont été créées le 16 septembre 2006 et 4382463 Canada Inc., le 25 septembre 2006. Placements Forages Garant s.e.c. a été dissoute le 30 janvier 2007. Le tableau suivant présente l'actif net de chaque société constituante comme si le regroupement d'entreprises avait eu lieu le 16 septembre 2006, soit la date de constitution de 4382447 Canada Inc.

	<u>Actif net</u>
	\$
4382463 Canada Inc.	100
Forages Garant GP Inc.	100
Ironbridge Equity Holdings Inc.	100
4382447 Canada Inc.	1
	<u>301</u>
Élimination de placements intersociétés	(300)
	<u>1</u>

Les états financiers consolidés pour la période de neuf mois terminée le 30 juin 2007 tiennent compte des résultats d'exploitation comme si le regroupement d'entreprises avait eu lieu le 16 septembre 2006 (aucune activité entre le 16 et le 29 septembre 2006).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires

3. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Acquisition de Forages Garant & Frères Inc.

Le 30 septembre 2006, dans le cadre d'un accord d'émission d'actions entre 4382463 Canada Inc. et les actionnaires de Forages Garant & Frères Inc., 4382463 Canada Inc. a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Forages Garant & Frères Inc. pour une contrepartie totale de 17 530 771 \$ (excluant les coûts d'acquisition) payable au moyen de l'émission de 2 500 000 actions ordinaires de 4382463 Canada Inc. et d'un montant en espèces de 15 030 771 \$. Les résultats d'exploitation de Forages Garant & Frères Inc. sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date d'acquisition. Le 30 septembre 2006, Forages Garant & Frères Inc. a été dissoute, dans le cadre d'un regroupement des sociétés en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, dans 4382463 Canada Inc. qui a par la suite changé sa dénomination sociale pour Forages Garant & Frères Inc.

Au terme de cette opération, un montant de 5 364 444 \$ a été comptabilisé au titre de l'écart d'acquisition, un montant de 7 000 000 \$, au titre de la relation client et un montant de 910 000 \$, au titre d'un accord de non-concurrence. Ces montants ne sont pas déductibles d'impôts.

Acquisition de Forage Orbit Inc.

Le 31 janvier 2007, dans le cadre d'un accord d'émission d'actions entre la Société et les actionnaires de Forage Orbit Inc. (« Orbit »), la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'Orbit pour une contrepartie totale de 24 031 195 \$ (excluant les coûts d'acquisition) payable au moyen de l'émission de 11 538 000 actions ordinaires de la Société et d'un montant en espèces de 12 493 195 \$. Les résultats d'exploitation d'Orbit sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date d'acquisition.

Au terme de cette opération, un montant de 9 731 938 \$ a été comptabilisé au titre de l'écart d'acquisition, un montant de 5 600 000 \$, au titre de la relation client et un montant de 1 200 000 \$, au titre d'un accord de non-concurrence. Ces montants ne sont pas déductibles d'impôts.

Acquisition des actions de Drift Exploration Drilling Inc. (États-Unis) et de Drift de Mexico S.A. de C.V. et des actifs de Phyl-Don Holdings and Management Ltd.

Le 16 avril 2007, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Drift Exploration Drilling Inc. (une société américaine) et de Drift de Mexico S.A. de C.V. pour une contrepartie en espèces totale de 140 713 \$ (excluant les coûts d'acquisition), ainsi que la totalité des stocks d'exploitation et des immobilisations de Phyl-Don Holdings and Management Ltd. pour une contrepartie en espèces de 1 460 000 \$. Les résultats d'exploitation des entités respectives sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date d'acquisition. Au terme de cette opération, un montant de 191 111 \$ a été comptabilisé au titre de l'écart d'acquisition.

Acquisition de 9116-9300 Québec Inc. (Soudure Royale Concept)

Le 31 mai 2007, la Société a acquis 25 % des actions ordinaires en circulation de 9116-9300 Québec Inc. pour une contrepartie de 165 000 \$ (excluant les coûts d'acquisition) payable au moyen de l'émission de 109 870 actions ordinaires de la Société. Au terme de cette opération, un montant de 178 831 \$ a été comptabilisé au titre de l'écart d'acquisition.

Grâce à cette opération, la Société détient dorénavant la totalité des actions émises et en circulation de 9116-9300 Québec Inc.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires

3. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES (suite)

Le prix d'achat des opérations susmentionnées a été réparti entre les actifs nets acquis selon leur juste valeur estimative comme suit :

	\$
Débiteurs	9 094 988
Stocks	8 781 160
Charges payées d'avance	53 225
Immobilisations	18 086 530
Placement dans une société satellite	128 788
Placements à long terme	310 000
Actifs incorporels	
Relation client	12 600 000
Accord de non-concurrence	2 110 000
Écart d'acquisition	15 466 324
Découvert bancaire	(156 634)
Créditeurs et charges à payer	(6 570 050)
Dépôts des clients	(570 845)
Impôts exigibles	(702 403)
Dette à long terme	(5 396 230)
Impôts futurs	(7 612 105)
Prix d'achat	<u>45 622 748</u>

Contrepartie

Montant en espèces (incluant les coûts d'acquisition de 2 295 069 \$)	31 419 748
Émission d'actions ordinaires	14 203 000
Total de la contrepartie	<u>45 622 748</u>

Contrepartie conditionnelle

Le prix d'achat de Forages Garant & Frères Inc. pouvait faire l'objet d'un ajustement d'un montant maximal de 2 000 000 \$ calculé en fonction de l'atteinte d'un niveau de bénéfice précis pour la période de neuf mois terminée le 30 juin 2007. Ce niveau a été atteint le 30 juin 2007 et un montant à payer de 2 000 000 \$ a été comptabilisé à titre d'augmentation de l'écart d'acquisition et a été payé le 30 septembre 2007.

Le prix d'achat d'Orbit peut faire l'objet d'un ajustement d'un montant maximal de 2 250 000 \$ calculé en fonction de l'atteinte de niveaux de bénéfice précis pour les périodes se terminant les 31 janvier 2008, 2009 et 2010. Si ces niveaux sont atteints, un montant à payer sera comptabilisé à titre d'augmentation de l'écart d'acquisition. Le niveau de bénéfices précisé a été atteint pour la période terminée le 31 janvier 2008. De plus, parallèlement au premier appel public à l'épargne, une tranche du produit brut tiré du premier appel public à l'épargne a été affectée au paiement de la contrepartie conditionnelle totale de 2 250 000 \$ et a été comptabilisée à titre d'augmentation de l'écart d'acquisition pour l'exercice terminé le 30 juin 2008.

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2008, un montant de 25 921 \$ a aussi été comptabilisé à titre d'augmentation de l'écart d'acquisition à l'égard de coûts d'acquisition additionnels liés à ces acquisitions.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et incluent les principales conventions comptables suivantes :

Principes de consolidation

Les présents états financiers consolidés incluent les comptes de la Société et ceux de ses filiales en propriété exclusive comme suit :

Forage Orbit Garant, une société en nom collectif
9116-9300 Québec Inc. (détenue à 75 % depuis le 31 janvier 2007 et à 100 % depuis le 31 mai 2007)
(note 3)
4378792 Canada Inc.
Drift Exploration Drilling Inc. (depuis le 16 avril 2007) (note 3)
Drift de Mexico S.A. de C.V. (depuis le 16 avril 2007) (note 3)

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Classement

Trésorerie	Détenus à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Placements en actions	Disponibles à la vente
Avances consenties à une société actionnaire	Prêts et créances
Découvert bancaire	Autres passifs
Emprunt bancaire	Autres passifs
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs
Dépôts des clients	Autres passifs
Montant à payer au titre d'une clause de contrepartie conditionnelle	Autres passifs
Avances consenties par des actionnaires	Autres passifs
Dette à long terme	Autres passifs

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou désignés comme détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, y compris les intérêts gagnés et les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et les pertes non réalisés sont inclus dans l'état des résultats.

Les passifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction sont des passifs financiers non dérivés que la Société décide de désigner, au moment de la constatation initiale, comme des instruments qu'elle comptabilisera à la juste valeur à même les autres intérêts débiteurs. Ces passifs financiers sont comptabilisés selon la même méthode que les actifs détenus à des fins de transaction. La Société n'a désigné aucun passif financier non dérivé comme détenu à des fins de transaction.

Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente correspondent aux actifs financiers non dérivés désignés comme disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés comme prêts et créances, comme des placements détenus jusqu'à leur échéance ou détenus à des fins de transaction. Sauf pour les exceptions qui suivent, les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et les gains et les pertes non réalisés sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à leur réalisation. Le gain cumulatif ou la perte cumulative est alors transféré à l'état des résultats.

Les actifs financiers disponibles à la vente pour lesquels aucun cours n'est disponible sur un marché actif sont comptabilisés au coût.

Les intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente portant intérêt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et incluent tous les passifs financiers, autres que les instruments dérivés.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont déduits de la valeur comptable de l'actif ou du passif puis sont constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Méthode du taux d'intérêt effectif

La Société utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater les intérêts créditeurs ou les intérêts débiteurs, ce qui inclut les coûts de transaction, les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent la trésorerie et le découvert bancaire dont le solde varie régulièrement entre un montant en espèces disponible et une dette.

Stocks

La Société garde des stocks de fournitures d'exploitation, de tiges de forage et de trépan. Les stocks sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks ayant été utilisés sont évalués à 50 % du coût.

Placements

Les placements dans des sociétés satellites sont comptabilisés à la valeur de consolidation. La participation de la Société aux résultats de ces sociétés est présentée dans l'état des résultats.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Stationnement	10 ans
Bâtiments	de 5 à 20 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel de forage	de 5 à 10 ans
Matériel et outillage	5 ans
Matériel informatique	de 3 à 5 ans
Véhicules	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition, qui correspond à l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets identifiables des entreprises acquises, est soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que l'écart d'acquisition pourrait avoir subi une perte de valeur. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent est constatée dans l'état des résultats.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Relation client	42 mois
Accord de non-concurrence	5 ans

Dépréciation des actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable de ces actifs excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la cession éventuelle de ces actifs. La perte de valeur, le cas échéant, correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Impôts sur les bénéfices

La Société comptabilise ses impôts sur les bénéfices selon la méthode axée sur le bilan. En vertu de cette méthode, afin de tenir compte des incidences fiscales futures découlant d'écarts entre la valeur inscrite au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont comptabilisés aux taux d'imposition en vigueur au cours de l'exercice au cours duquel ces écarts devraient se résorber. La direction porte en réduction de la valeur comptable des actifs d'impôts futurs une provision pour moins-value lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'une tranche de l'actif ne sera pas réalisée.

Conversion des devises

Les comptes des entités étrangères intégrées libellés en devises sont convertis comme suit : les actifs et passifs monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les produits et les charges sont convertis aux taux moyens pour la période, à l'exception de l'amortissement qui est converti aux taux historiques. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés aux résultats.

Constataion des produits

Les produits tirés de contrats de forage sont comptabilisés au prorata du nombre de mètres réels forés pour chaque contrat, tandis que les produits tirés de services auxiliaires sont comptabilisés à la prestation des services. La Société constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services sont fournis, que le prix demandé à l'acheteur est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé selon le nombre quotidien moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le bénéfice dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen dilué pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le nombre dilué d'actions reflète l'effet dilutif potentiel découlant de l'exercice des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, les charges de rémunération sont calculées en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution et amorties sur la période d'acquisition.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges présentés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principaux aspects à l'égard desquels la direction doit faire des estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations et des actifs incorporels aux fins de l'amortissement, la perte de valeur de l'écart d'acquisition, l'évaluation des stocks, le calcul de la provision pour créances douteuses, la répartition du prix d'achat dans le cadre de l'acquisition d'entreprises, les impôts sur les bénéfices et les autres impôts et taxes et certains montants comptabilisés à titre de charges à payer et de rémunération à base d'actions.

Modifications comptables futures

a) Stocks

En juin 2007, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a publié le chapitre 3031, intitulé « Stocks », de son *Manuel* en remplacement du chapitre 3030, intitulé « Stocks ». Ce nouveau chapitre s'appliquera aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, la Société adoptera les nouvelles normes pour son exercice débutant le 1^{er} juillet 2008. Le chapitre 3031 fournit davantage de directives sur les exigences en matière d'évaluation des stocks et sur les informations à fournir à leur sujet. (Par exemple, le chapitre 3031 exige que les coûts indirects de production fixes et variables soient systématiquement attribués à la valeur comptable des stocks.) La Société ne s'attend pas à ce que l'adoption de ce nouveau chapitre ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Modifications comptables futures (suite)

b) Instruments financiers

En décembre 2006, l'ICCA a publié les chapitres suivants de son *Manuel* : le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir », le chapitre 3863, intitulé « Instruments financiers – présentation », et le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Ces trois chapitres s'appliqueront aux états financiers des exercices ouverts à partir du 1^{er} octobre 2007. Par conséquent, la Société adoptera les nouvelles normes pour son exercice débutant le 1^{er} juillet 2008. Le chapitre 3862 sur les informations à fournir concernant les instruments financiers exige la présentation d'informations à l'égard de : a) l'incidence des instruments financiers sur la situation financière et le rendement de l'entité; b) la nature et la portée des risques découlant des instruments financiers auxquels est exposée l'entité au cours de la période visée et à la date du bilan, et sur la façon dont l'entité gère ces risques. Les exigences du chapitre 3863 en matière de présentation des instruments financiers demeurent inchangées par rapport à celles du chapitre 3861. Le chapitre 1535 sur les informations à fournir concernant le capital exige la présentation d'informations concernant les objectifs, les politiques et les procédés de gestion du capital de l'entité.

La Société ne s'attend pas à ce que l'adoption de ces nouveaux chapitres ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

c) Écart d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064, intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », en remplacement du chapitre 3062, intitulé « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et du chapitre 3450, intitulé « Frais de recherche et de développement ». Diverses modifications ont été apportées à d'autres chapitres du *Manuel de l'ICCA* à des fins d'uniformité. Le nouveau chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à partir du 1^{er} octobre 2008. Par conséquent, la Société adoptera les nouvelles normes pour son exercice débutant le 1^{er} juillet 2009. Le chapitre établit des normes de constatation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir à l'égard des écarts d'acquisition à la suite de la constatation initiale et des actifs incorporels par les entreprises à but lucratif. Les normes concernant les écarts d'acquisition demeurent inchangées par rapport aux normes du chapitre 3062. La Société ne s'attend pas à ce que l'adoption de ce nouveau chapitre ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

d) Normes internationales d'information financière

En 2006, le Conseil des normes comptables du Canada (le « CNC ») a publié un nouveau plan stratégique qui changera considérablement les exigences en matière de présentation financière qui s'appliquent aux sociétés canadiennes. Le plan stratégique du CNC décrit la convergence des normes comptables canadiennes vers les normes internationales (les « IFRS ») au cours d'une période de transition prévue de cinq ans. En février 2008, le CNC a annoncé que la date de basculement des PCGR du Canada actuels aux IFRS pour les entités ouvertes serait 2011. Par conséquent, la date de transition du 1^{er} juillet 2011 pour la Société exigera le retraitement des montants comparatifs émis par la Société pour l'exercice se terminant le 30 juin 2011. Bien que la Société ait commencé à évaluer l'adoption des IFRS, l'incidence de cette transition sur les états financiers consolidés ne peut être estimée à ce moment.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires

5. PLACEMENTS À LONG TERME

	30 juin 2008	30 juin 2007
	\$	\$
Société satellite :		
6483976 Canada Inc. (Usage X-SPEC) :		
4 000 actions de catégorie A, représentant 40 % des actions avec droit de vote, avec droit de participation, comptabilisées à la valeur de consolidation	443 440	32 788
96 000 actions de catégorie I, sans droit de vote, sans droit de participation, donnant droit à un dividende maximal de 8 % par année, rachetables au gré de la Société pour un montant de 96 000 \$, comptabilisées au coût	96 000	96 000
	539 440	128 788
Autres :		
104 000 actions d'Explorateurs-Innovateurs de Québec inc., comptabilisées au coût (représentant 4,80 % des actions avec droit de vote et avec droit de participation)	260 000	260 000
83 300 actions d'Exploration Typhon Inc., comptabilisées à la juste valeur (coût de 50 000 \$)	9 163	13 328
Avances à une société actionnaire, à taux d'intérêt variable, sans modalité précise de remboursement	58 883	-
	328 046	273 328
	867 486	402 116

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires

6. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette au 30 juin 2008
	\$	\$	\$
Terrains	118 001	-	118 001
Stationnement	20 000	7 000	13 000
Bâtiments	1 124 127	119 998	1 004 129
Matériel de bureau	146 553	46 136	100 417
Matériel de forage	18 557 731	3 780 067	14 777 664
Matériel et outillage	426 126	109 963	316 163
Matériel informatique	659 220	141 237	517 983
Véhicules	3 853 781	808 835	3 044 946
Améliorations locatives	94 532	24 119	70 413
	25 000 071	5 037 355	19 962 716

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette au 30 juin 2007
	\$	\$	\$
Terrains	118 001	-	118 001
Stationnement	20 000	3 000	17 000
Bâtiments	1 051 784	45 748	1 006 036
Matériel de bureau	113 682	15 794	97 888
Matériel de forage	15 695 077	1 272 622	14 422 455
Matériel et outillage	172 300	61 027	111 273
Matériel informatique	352 704	33 322	319 382
Véhicules	2 776 366	289 169	2 487 197
Améliorations locatives	45 654	12 674	32 980
	20 345 568	1 733 356	18 612 212

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires

7. ÉCART D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette au 30 juin 2008</u>
	\$	\$	\$
Écart d'acquisition	19 697 965	-	19 697 965
Actifs incorporels à durée de vie limitée :			
Relation client	12 600 000	5 828 436	6 771 564
Accord de non-concurrence	2 110 000	658 501	1 451 499
	14 710 000	6 486 937	8 223 063

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette au 30 juin 2007</u>
	\$	\$	\$
Écart d'acquisition	17 422 044	-	17 422 044
Actifs incorporels à durée de vie limitée :			
Relation client	12 600 000	2 228 436	10 371 564
Accord de non-concurrence	2 110 000	236 499	1 873 501
	14 710 000	2 464 935	12 245 065

8. DÉCOUVERT BANCAIRE ET EMPRUNT BANCAIRE

La Société dispose d'une marge de crédit autorisée d'un montant de 7 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel et pouvant être renouvelée le 26 juin 2009. Tout montant utilisé sur cette marge de crédit est garanti par une hypothèque de premier rang grevant la totalité des actifs présents et futurs. Le 30 juin 2008, le taux préférentiel était de 5,75 % (6 % au 30 juin 2007). Le taux varie en fonction du calcul trimestriel d'un ratio financier et peut correspondre au taux préférentiel majoré d'un pourcentage variant de 0 % à 1 %.

Selon les modalités de l'emprunt bancaire, la Société doit respecter certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimaux.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires

9. DETTE À LONG TERME

	<u>30 juin 2008</u>	<u>30 juin 2007</u>
	\$	\$
Emprunt portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,25 %, remboursable en versements trimestriels de 714 286 \$ plus les intérêts, échéant en juin 2012, garanti par une hypothèque de premier rang grevant la totalité des actifs présents et futurs a) b) c)	5 186 928	-
Acceptation bancaire portant intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 1,75 %, remboursable en versements trimestriels de 300 000 \$ plus les intérêts, échéant en juin 2012, garantie par une hypothèque de premier rang grevant la totalité des actifs présents et futurs a) b) c)	593 316	24 368 560
Contrats ne portant pas intérêt, remboursables en versements mensuels totalisant 3 618 \$, échéant entre septembre 2008 et juin 2012, garantis par des véhicules	43 246	89 030
	5 823 490	24 457 590
Tranche à court terme	(3 463 856)	(3 596 702)
	2 359 634	20 860 888
Avance consentie par une société actionnaire, à taux d'intérêt variable, sans modalité précise de remboursement	-	16 305
	2 359 634	20 877 193

- a) Le taux varie en fonction du calcul trimestriel d'un ratio financier et peut correspondre au taux préférentiel majoré d'un pourcentage variant de 0,25 % à 1,25 % (taux des acceptations bancaires majoré d'un pourcentage variant de 1,75 % à 2,75 % au 30 juin 2007).
- b) Un montant avant amortissement de 212 782 \$ (159 692 \$ au 30 juin 2007) correspondant au coût de financement a été déduit de la dette à long terme. Ce montant est amorti aux résultats sur la durée de la dette selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- c) La Société a une facilité de crédit à long terme autorisée d'un montant pouvant atteindre 20 000 000 \$ et une facilité pour immobilisations d'un montant pouvant atteindre 6 000 000 \$.

Selon les modalités de la dette à long terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimaux.

Les versements sur le capital requis pour les quatre prochains exercices sont les suivants :

	\$
2009	3 463 856
2010	2 339 390
2011	10 122
2012	10 122

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires

10. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé, un nombre illimité d'actions ordinaires et privilégiées :

Actions ordinaires, avec droit de participation et droit de vote

Les droits, privilèges, restrictions et conditions liés aux actions privilégiées doivent être présentés par une résolution du conseil d'administration de la Société avant l'émission.

Émis :

	30 juin 2008		30 juin 2007	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde au début	24 749 870	23 816 436	1	1
Actions émises :				
Contre espèces a) b)	13 333	20 000	10 511 999	10 511 999
Dans le cadre du premier appel public à l'épargne, déduction faite des frais d'émission d'actions c)	7 505 006	27 086 181	-	-
Aux fins de l'acquisition d'entreprises a) (note 3)	-	-	14 147 870	14 203 000
Aux fins du financement destiné à l'achat d'actions d)	13 333	20 000	90 000	90 000
Réduction du capital déclaré a)	-	-	-	(988 564)
	32 281 542	50 942 617	24 749 870	23 816 436
Financement destiné à l'achat d'actions d)	-	(20 000)	-	(90 000)
Solde à la fin	32 281 542	50 922 617	24 749 870	23 726 436

a) Émissions au cours de la période de neuf mois terminée le 30 juin 2007 :

Le 16 septembre 2006, la Société a émis 1 action ordinaire pour un montant en espèces de 1 \$.

Le 30 septembre 2006, la Société a émis 2 058 719 actions ordinaires pour un montant en espèces de 2 058 719 \$.

Le 31 décembre 2006, la Société a émis 5 441 280 actions ordinaires pour un montant en espèces de 5 441 280 \$.

Le 30 septembre 2006, la Société a émis 2 500 000 actions ordinaires en contrepartie de l'acquisition de Forages Garant & Frères Inc. (se reporter à la note 3).

Le 31 janvier 2007, par voie de résolution, la Société a réduit son capital déclaré en actions ordinaires de 988 564 \$ en contrepartie d'un paiement en espèces.

Le 31 janvier 2007, la Société a émis 2 012 000 actions ordinaires pour une contrepartie en espèces de 2 012 000 \$.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires

10. CAPITAL-ACTIONS (suite)

a) Émissions au cours de la période de neuf mois terminée le 30 juin 2007 (suite) :

Le 31 janvier 2007, la Société a émis 11 538 000 actions ordinaires en contrepartie de l'acquisition de Forage Orbit Inc. (se reporter à la note 3).

Le 16 avril 2007, la Société a émis 1 000 000 d'actions ordinaires pour une contrepartie en espèces de 1 000 000 \$.

Le 31 mai 2007, la Société a émis 109 870 actions ordinaires en contrepartie d'un placement dans 9116-9300 Québec Inc. pour un montant de 165 000 \$ (se reporter à la note 3).

b) Émission au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2008 :

Le 20 août 2007, la Société a émis 13 333 actions ordinaires pour une contrepartie en espèces de 20 000 \$.

c) Premier appel public à l'épargne :

Le 20 juin 2008, la Société a déposé un prospectus lié à un premier appel public à l'épargne visant le placement de 15 000 000 d'actions ordinaires du capital de la Société dont i) 7 505 006 actions ordinaires ont été émises et vendues par Orbit Garant au prix de 4,00 \$ l'action pour un produit brut de 30 020 024 \$ pour Orbit Garant et ii) 7 494 994 actions ordinaires ont été vendues par certains des actionnaires existants à l'époque d'Orbit Garant (le « placement secondaire ») au prix de 4,00 \$ l'action ordinaire pour un produit brut de 29 979 976 \$ pour ces actionnaires. Les preneurs fermes ont reçu une rémunération en espèces de 3 600 000 \$ (6 % du produit brut) (un montant de 1 801 201 \$ payé par la Société et de 1 798 799 \$ payé par les actionnaires) et une rémunération supplémentaire de 216 000 \$ (un montant de 108 072 \$ payé par la Société et de 107 928 \$ payé par les actionnaires). Les autres frais d'émission d'actions se sont élevés à 2 246 306 \$, pour un total de frais d'émission d'actions de 4 155 579 \$ pour la Société. De plus, un actif d'impôts futurs d'un montant de 1 221 736 \$ a été comptabilisé pour compenser les frais d'émission d'actions.

d) Financement destiné à l'achat d'actions :

Le 20 août 2007, 13 333 actions ordinaires (90 000 au 30 juin 2007) ont été émises à des salariés de la Société au prix de 1,50 \$ l'action ordinaire (1,00 \$ au 30 juin 2007) dans le cadre du régime d'actionariat des salariés de la Société. La Société a accordé un prêt sur cinq ans s'élevant à 20 000 \$ (90 000 \$ au 30 juin 2007) à des salariés conformément aux modalités et conditions exposées dans un billet garanti par un droit grevant les titres. Le prêt est remboursable à la date la plus rapprochée entre i) la date de vente des actions et ii) la date d'échéance du prêt. Les intérêts sur le capital du prêt sont calculés et composés annuellement au taux de 8 %.

Le 13 novembre 2007 et le 26 juin 2008, la Société a reçu un montant total de 90 000 \$, lequel a été porté en réduction du prêt.

Régime d'options sur actions de 2007 :

En janvier 2007, le conseil d'administration a adopté un régime d'options sur actions (le « régime d'options sur actions de 2007 ») dont l'objectif est de conserver, de motiver et de récompenser les administrateurs, les membres de la direction, les salariés et les conseillers qualifiés de la Société.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires

10. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Régime d'options sur actions de 2007 (suite) :

Le 20 août 2007, 38 500 options sur actions (1 017 000 au 30 juin 2007) ont été attribuées. Chaque option donne le droit d'acheter une action ordinaire au prix d'exercice de 1,50 \$ l'action (1,00 \$ au 30 juin 2007), soit la juste valeur d'une action ordinaire à la date de l'attribution. Ces options ont une durée de vie maximale de 10 ans à compter de la date d'attribution et peuvent uniquement être levées lorsqu'un événement ayant trait aux liquidités se produit, tel qu'il est défini dans la convention d'options d'achat d'actions. Étant donné qu'un événement ayant trait aux liquidités n'est pas considéré comme probable avant son occurrence, aucune charge de rémunération n'est constatée avant l'occurrence d'un tel événement.

Le 26 juin 2008, la Société a réalisé un premier appel public à l'épargne (un « PAPE »). Étant donné qu'un PAPE est considéré comme un événement ayant trait aux liquidités, la charge de rémunération est constatée à compter du 26 juin 2008.

Le 26 juin 2008, parallèlement au PAPE, les modalités d'acquisition et d'échéance des options en cours ont été modifiées. Les droits sur les options deviendront maintenant acquis 31 jours après la date de clôture du PAPE, au taux de 50 %, et lors de chacun des premier et deuxième anniversaires de la date de clôture du PAPE, au taux de 25 %. Les options expireront 10 ans après la date d'attribution.

Régime d'options sur actions de 2008 :

Également le 26 juin 2008, la Société a établi un nouveau régime d'options sur actions (le « régime d'options sur actions de 2008 »), qui vise à contribuer à attirer, à conserver et à motiver les membres de la direction, les salariés, les administrateurs et les conseillers de la Société. Le nouveau régime d'options sur actions a été établi conformément aux politiques de la Bourse de Toronto sur les arrangements de rémunération sous forme de titres de sociétés inscrites. Les personnes admissibles à l'attribution d'options selon le nouveau régime comprennent les administrateurs, les membres de la direction ou les salariés d'Orbit Garant, d'une filiale, d'une société contrôlée par l'une de ces personnes ou d'une fiducie familiale dont au moins un des fiduciaires est l'une de ces personnes, et dont la totalité des bénéficiaires sont ces personnes, leurs époux ou leurs enfants.

Le nombre total d'actions ordinaires pouvant être émises sur le capital autorisé aux termes du nouveau régime d'options sur actions ou réservées aux fins d'émission lors de la levée d'options dans le cadre du régime d'options sur actions de 2008 ne pourra excéder 10 % des actions ordinaires émises et en circulation compte tenu du placement du 26 juin 2008 moins le nombre d'options émises aux termes du régime d'options antérieur. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être réservées aux fins d'émission conformément aux options attribuées dans le cadre du nouveau régime d'options, ainsi que des actions ordinaires réservées aux fins d'émission sur le capital autorisé aux termes de tout autre régime concernant le personnel de la Société ou d'options pour services rendus attribuées par la Société, à une même personne, ne pourra excéder 5 % du nombre total des actions ordinaires alors émises et en circulation.

Sur la recommandation du comité de rémunération et de régie d'entreprise, le conseil d'administration administrera le régime d'options sur actions de 2008 et déterminera, notamment, les titulaires d'options, les périodes d'acquisition de droits, le prix de levée et les autres caractéristiques des options, dans chaque cas conformément au régime d'options sur actions de 2008, aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux règles de la Bourse de Toronto. Sauf si le conseil d'administration en décide autrement, les droits sur les options deviendront acquis à raison de 20 % par année à compter de 12 mois après la date d'attribution et expireront pas plus de 10 ans après la date d'attribution. Les options sont frappées d'extinction lorsque le titulaire d'options cesse d'être administrateur, membre de la direction ou salarié de la Société. Le prix de levée d'une option ne peut être inférieur à la juste valeur de marché des actions ordinaires au moment de l'attribution de l'option (soit le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le dernier jour de séance à laquelle des opérations sur les actions ordinaires ont eu lieu avant cette journée ou la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur au cours des cinq derniers jours de séance précédant l'octroi, si aucune opération n'est survenue au cours de cette période).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires

10. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Les options sur actions en cours se détaillent comme suit :

	Nombre d'options	Prix de levée moyen \$	Durée moyenne jusqu'à l'échéance
En cours au 1 ^{er} octobre 2006	-	-	-
Attribuées au cours de l'exercice	1 017 000	1,00	10,0 ans
En cours et ne pouvant pas être exercées au 30 juin 2007	1 017 000	1,00	9,6 ans
Attribuées au cours de l'exercice	663 500	3,85	10,0 ans
Annulées au cours de l'exercice	(7 500)	1,00	9,6 ans
En cours et ne pouvant pas être exercées au 30 juin 2008	1 673 000	2,13	9,13 ans

La Société a calculé le montant de la juste valeur des options attribuées selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Le tableau suivant présente le calcul de la juste valeur des options à la date d'attribution ainsi qu'à la date de la modification et les hypothèses moyennes pondérées :

	Attribuées en 2008	Modification au régime d'options sur actions de 2007	Attribuées en 2007
Taux d'intérêt sans risque	3,38 %	3,38 %	4,10 %
Durée de vie prévue	7 ans	-	5 ans
Volatilité prévue	49 %	-	46 %
Rendement prévu	0 %	0 %	0 %
Juste valeur des options attribuées	2,17 \$		0,46 \$
Durée de vie prévue avant la modification	-	1 jour	-
Durée de vie prévue après la modification	-	5 ans	-
Volatilité prévue avant la modification		10 %	-
Volatilité prévue après la modification		41 %	-
Juste valeur de la modification	-	0,18 \$	-

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2008, la charge de rémunération à base d'actions des salariés d'un montant total de 450 177 \$ a été comptabilisée au titre des frais généraux et administratifs (néant pour la période de neuf mois terminée le 30 juin 2007).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires

10. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Bénéfice par action

Le bénéfice dilué par action ordinaire a été calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation en tenant compte de l'effet dilutif des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

	30 juin 2008 (12 mois)	30 juin 2007 (9 mois)
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Bénéfice par action de base		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	9 382 053	1 899 093
Nombre moyen de base d'actions ordinaires en circulation	24 855 130	17 760 450
Bénéfice par action de base	0,38	0,11

Bénéfice par action dilué

Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	9 382 053	1 899 093
Nombre moyen de base d'actions ordinaires en circulation	24 855 130	17 760 450
Ajustement du nombre moyen d'actions ordinaires		
Options sur actions	781 188	813 600
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires en circulation	25 636 318	18 574 050
Bénéfice par action dilué	0,37	0,10

11. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôts se présente comme suit :

	30 juin 2008 (12 mois)	30 juin 2007 (9 mois)
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Impôts exigibles	5 779 690	2 082 857
Impôts futurs	(1 736 647)	(898 599)
	4 043 043	1 184 258

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires

11. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

La charge d'impôts diffère des montants calculés en appliquant les taux canadiens prévus par la loi (fédéral et provincial) de 32,02 % (34,43 % en 2007) au bénéfice avant impôts sur les bénéfices et la part des actionnaires sans contrôle comme suit :

	30 juin 2008 (12 mois)	30 juin 2007 (9 mois)
	\$	\$
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	13 425 096	3 167 631
Impôts sur les bénéfices selon les taux d'imposition prévus par la loi	4 298 716	1 090 581
Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices découlant des éléments suivants :		
Charges non déductibles	36 481	19 904
Charge non déductible liée à la rémunération à base d'actions	144 147	-
Tranche non imposable du gain en capital	-	(31 946)
Participation non imposable aux résultats d'une société satellite	(131 491)	-
Incidence d'une modification du taux d'imposition des sociétés	(265 500)	76 025
Autres	(39 310)	29 694
Total des impôts sur les bénéfices	4 043 043	1 184 258

Les impôts futurs sont calculés d'après l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et se présentent comme suit aux dates indiquées :

	30 juin 2008	30 juin 2007
	\$	\$
Actifs d'impôts futurs liés aux frais d'émission d'actions	977 515	-
Passifs d'impôts futurs :		
Placements à long terme	76 450	81 710
Immobilisations	2 194 374	2 777 226
Actifs incorporels	2 455 501	3 848 257
Total des passifs d'impôts futurs	4 726 325	6 707 193
Passif d'impôts futurs, montant net	3 748 810	6 707 193

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires

12. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation

	30 juin 2008 (12 mois)	30 juin 2007 (9 mois)
	\$	\$
Débiteurs	(6 946 637)	(3 415 833)
Stocks	(7 104 776)	(1 737 186)
Charges payées d'avance	(23 663)	(196 177)
Créditeurs et charges à payer	4 303 133	618 054
Dépôts des clients	1 258 974	(101 490)
Impôts exigibles	(555 205)	1 346 719
	(9 068 174)	(3 485 913)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie	8 406 502	-
Découvert bancaire	(2 409 634)	(1 494 525)
	5 996 868	(1 494 525)

Activités d'investissement et de financement hors trésorerie

Émission d'actions en contrepartie des acquisitions d'entreprises (se reporter à la note 3)	-	14 203 000
Passif lié aux acquisitions d'entreprises	-	2 040 000

Autres renseignements

Intérêts payés	1 961 917	1 062 663
Impôts payés	6 334 895	736 138

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires

13. ENGAGEMENTS

Conformément aux modalités de contrats de location-exploitation visant des locaux d'entreprise échéant en 2009 et en 2011, la Société s'est engagée à verser des paiements minimaux totalisant 191 000 \$ au 30 juin 2008 comme suit :

	\$
2009	114 000
2010	42 000
2011	35 000

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est liée à 2867-3820 Québec Inc. et à 1684181 Ontario Inc. en raison de l'influence notable qu'exercent ces sociétés sur Forage Orbit Garant Inc.

La Société est également liée à 6483976 Canada Inc. (Usinage X-SPEC) en raison de l'influence notable qu'elle exerce sur cette société.

Au cours de l'exercice, la Société a conclu les opérations suivantes avec ses apparentés :

	<u>30 juin 2008</u> <u>(12 mois)</u>	<u>30 juin 2007</u> <u>(9 mois)</u>
	\$	\$
Ventes	122 521	27 633
Achats	2 756 911	551 514
Location	111 000	37 500
Frais de gestion	250 000	187 500

Les opérations susmentionnées ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie déterminé et convenu entre les apparentés.

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2007, la Société a versé à 1684181 Ontario Inc. des frais d'acquisition d'entreprises totalisant 500 000 \$ et des frais d'opération liés au PAPE totalisant 50 000 \$. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2008, la Société a versé à 1684181 Ontario Inc. des frais d'opération liés au PAPE totalisant 450 000 \$. Ces opérations n'ont pas été conclues dans le cours normal des activités, et ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

Au 30 juin 2008, les créiteurs et charges à payer comprenaient un solde de 886 556 \$ (157 854 \$ au 30 juin 2007) relatif à ces opérations.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de change

La Société effectue une partie de ses activités en dollars américains. Par conséquent, elle est exposée au risque associé aux fluctuations des taux de change. La Société ne gère pas activement ce risque. Au 30 juin 2008, la Société disposait d'une trésorerie en dollars américains d'un montant de 244 957 \$ (204 551 \$ au 30 juin 2007) et avait des débiteurs en dollars américains d'un montant de 512 882 \$ (449 685 \$ au 30 juin 2007).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle procède régulièrement à des analyses de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. Trois clients importants représentaient 33 % des comptes clients de la Société au 30 juin 2008, soit respectivement 12 %, 11 % et 10 % pour chacun des clients (au 30 juin 2007, trois clients importants représentaient 34 % des comptes clients, soit respectivement 13 %, 11 % et 10 % pour chacun des clients).

Deux clients importants représentaient 24 % des produits tirés des contrats pour l'exercice terminé le 30 juin 2008, soit respectivement 13 % et 11 % pour chacun des clients. Trois clients importants représentaient 34 % des produits tirés des contrats pour la période de neuf mois terminée le 30 juin 2007, soit respectivement 10 %, 10 % et 14 % pour chacun des clients.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie, des débiteurs, du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire, des créditeurs et charges à payer, des dépôts des clients et des avances consenties par des actionnaires correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable car elle porte intérêt à un taux variable et elle comporte des conditions de financement que la Société pourrait obtenir actuellement.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes complémentaires

16. INFORMATION SECTORIELLE

La Société exerce ses activités dans trois secteurs géographiques : Forage Canada, Forage International (États-Unis, Amérique centrale et Amérique du Sud) et Fabrication Canada. Les services fournis par les secteurs isolables de forage sont essentiellement les mêmes. Les conventions comptables des secteurs sont les mêmes que celles décrites à la note 4. La direction évalue le rendement selon la marge brute de ces trois secteurs géographiques, avant les intérêts, les frais généraux de la Société et les impôts sur les bénéfices. Le tableau suivant présente les données relatives à chacun des secteurs isolables de la Société.

	30 juin 2008 (12 mois)	30 juin 2007
	\$	\$
Produits tirés de contrats		
Forage Canada	67 685 486	31 277 094
Forage International	8 383 809	4 089 851
Fabrication Canada	6 072 921	1 365 875
	82 142 216	36 732 820
Marge brute		
Forage Canada	22 548 090	7 917 865
Forage International	3 901 784	2 311 779
Fabrication Canada	2 353 290	371 018
	28 803 164	10 600 662
Intérêts	1 962 080	1 062 663
Frais généraux de la Société	13 415 988	6 454 648
Impôts sur les bénéfices	4 043 043	1 184 258
	19 421 111	8 701 569
Bénéfice net	9 382 053	(1 899 093)
Actifs identifiables		
Forage et fabrication Canada	87 870 298	65 522 410
Forage International	6 641 079	6 626 152
	94 511 377	72 148 562
Immobilisations		
Forage et fabrication Canada	18 217 149	16 375 814
Forage International	1 745 567	2 236 398
	19 962 716	18 612 212
Amortissement		
Forage et fabrication Canada	7 097 885	4 023 783
Forage International	242 415	114 973
	7 340 300	4 138 756